L'ABEILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

BUREAUX No 73, rue de Chartres, — NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 28 SEPTEMBRE 1865. — Entre les rues Bienville et Conti

NOUVELLE-ORLEANS
JEUDI MATIN, 28 SEPTEMBRE.

MM. DRAKE & MARKHAM, rue de Camp No 56, vendent des bottes en peau de veau, fines, à cinq piastres la paire.

DEPOT DE L'ABEILLE—Nous avons établi un dépôt de l'*Abeille* chez M. AUGUSTE SIMON, libraire, No 85, rue Baronne, entre Union et Perdido.

Pour la liste des arrivages et des départs celle des importations, exportations et consignations, et ce qui concerne le mouvement du port en général, voir la partie anglaise.

ANNONCES
De la deuxième Page.

On trouvera désormais à la deuxième page de l'*Abeille* toutes les annonces de ventes à l'encan et de ventes judiciaires, ainsi que les avis du sherif et des cours.

Et à la troisième page, nombre d'annonces.

FEUILLETON.
Pour le feuilleton, voir la deuxième page.

Ventes à l'encan de ce jour.
Pour l'heure et les détails, voir aux annonces.

Par G. de Fériet, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs—Un terrain faisant face à la rue de l'Hôpital, entre Condé et Royale, avec 60 actions de la Banque des Citoyens.

Par Vincent & Cie, à leur salle d'encan — Popelines soie françaises, mousseline de laine, tapis, flanelles, cosmirs et couvertures.

Par B. Turpin, au magasin de MM. A. Rochereau & Co, Nos 16 et 18, rue St-Louis, par catalogue — Eaux-de-vie fines, vins, huiles, vermouth, &c.

Par E. Roger & Cie, à leur salle d'encan — Marchandises sèches, linge fait, chemises et chapeaux.

Par le même, sur la Levée, près de la rue de la Douane—Coton. Dans leurs salles d'encan, Nos 45 et 47 de la rue Vieille Levée—Linge fait et coupons pour gilets.

Par D. E. Morphy, 47 rue des Magasins—Clous et savon avariés.

Par J. P. Boisseau, au coin des rues Magasins et Gravier—Pommes de terre, jambons, farine, &c.

Par Hoffman & Marks, au No 38 de la rue de Chartres—Bottes, souliers et brodequins.

Par W H Bunnel — dans sa salle d'encan 41 rue de [illegible]—Argenterie de table doublement plaquée, &

Par S Gaudet—à dix heures, rue Conti, entre Bourbon et Dauphine, un lot de meubles et outils pour ébénistes.

Par D E Morphy à onze heures, au Hope Warehouse, Nouvelle Levée, 30 barils de porc.

SERVICE D'EXPRESS SUR LE CHEMIN DE JACKSON. — M. J. B. Chandler a établi sur la ligne du chemin de fer de Jackson un service d'express pour le transport des lettres et des journaux à toutes les stations et dans l'intérieur, qui suppléera avantageusement à l'absence des communications postales. L'entreprise de M. Chandler servira les abonnés de l'*Abeille* et de quelques autres journaux dans le voisinage des stations du chemin de fer de Jackson et du chemin de fer "Southern and Mississippi Central" et dans celui de Homesville, Liberty, Monticello, Union Church, Lafayette, Caseville, Gallatin, Pine Bluff.

Les journaux seront délivrés aux abonnés francs de port, mais moyennant le droit de portage aux Etats Unis. Magnolia étant le seul bureau de poste entre la Nouvelle Orléans et Jackson, les lettres mises à la poste ou les paquets envoyés par le "Commercial Express" à l'agent de "Chandler's New Express" seront expédiés à destination.

Le bureau de M. Chandler à la Nouvelle-Orléans est rue Carondelet No. 48. Il fait des avances sur consignations de produits et se charge de remplir les ordres pour la campagne.

La raison d'Etat et la logique.

On vient de livrer à la publicité une note diplomatique adressée le 10 août dernier par M. Seward à M. Adams, ministre des Etats-Unis à Londres. Bien qu'il ait toujours été dans les habitudes du secrétaire d'Etat de tomber dans des contradictions flagrantes, celle que nous trouvons dans la note en question est trop curieuse pour ne pas mériter une mention spéciale.

Les Etats-Unis ayant réclamé devant les cours anglaises 1350 balles de coton ayant appartenu au gouvernement confédéré, le vice-chancelier a rendu une sentence interlocutoire dans laquelle il a décidé que le gouvernement des Etats-Unis ayant succédé au gouvernement confédéré qui avait cessé d'exister, avait droit à réclamer tous ce qui était la propriété de ce dernier et notamment le coton en question. M. Seward accuse réception à M. Adams de divers papiers et entre autres d'une copie de cette sentence [illegible] dit que les Etats-Unis n'ont à s'occuper que du jugement du vice-chancelier et non des motifs invoqués par lui, mais que cependant la franchise qui doit régner dans les relations d'Etat à Etat exige une explication sur les vues du chancelier au sujet de certaines questions. M. Seward ajoute:

"Les Etats-Unis n'admettent pas que la coalition de citoyens déloyaux qui ont levé l'étendard de l'insurrection soit maintenant ou ait été à aucune époque, un gouvernement *de facto*, ou en aucun sens un pouvoir politique capable d'avoir, de posséder, de céder, d'affirmer ou de transmettre des droits de corporation sous quelque forme que ce soit, municipale ou internationale."

Plus loin, M. Seward proteste contre cette assertion du vice-chancelier que les Etats-Unis sont les successeurs de "la rébellion" et il soutient qu'ils ne sont nullement tenus d'accepter les conditions qu'une cour anglaise aura la présomption de dicter, et que tout en étant satisfaits d'obtenir le coton réclamé en vertu du susdit jugement, ils n'en insistent pas moins sur leur droit absolu de l'obtenir par l'intermédiaire du gouvernement britannique.

Nous ne dirons pas que la raison d'Etat ne commande à M. Seward de repousser la qualification de gouvernement *de facto* appliquée au gouvernement confédéré, en dépit des aveux, des précédents, de l'universel consentement des puissances étrangères, et de l'évidence aussi éclatante que la lumière du soleil. Nous comprenons également qu'il répudie la succession du gouvernement qui a régi le Sud pendant quatre ans. Un aveu sur ces deux points entraînerait, outre la condamnation de tous les actes passés, des conséquences fort onéreuses pour l'avenir. Un gouvernement qui succède à un autre est tenu, en effet, d'en remplir toutes les obligations vis-à-vis des tiers de bonne foi. M. Seward ne veut pas que les Etats-Unis soient obligés de rembourser l'emprunt confédéré, ni de faire face aux nombreuses réclamations des étrangers, des Etats, des villes et des particuliers qui peuvent avoir des créances à faire valoir contre le gouvernement de Richmond. Pour repousser ce fardeau effrayant, il faut bien soutenir que ce gouvernement n'était pas un gouvernement mais une coalition d'individus ne pouvant avoir aucun droit de corporation.

Mais si M. Seward a raison sur ce point, à quel titre va-t-il réclamer en Angleterre le coton et les navires ayant appartenu à ce même gouvernement? Il n'y a, en droit, que deux espèces de propriétés, les propriétés particulières et les propriétés publiques, c'est-à-dire les propriétés appartenant à des corporations municipales, ou à des Etats. Or, M. Seward n'a pas, pensons-nous, la prétention d'aller réclamer en Angleterre des propriétés particulières; les Etats Unis n'étendent pas leur juridiction jusque là pour y mettre en vigueur la confiscation. D'ailleurs, à qui prétendraient-ils que le coton confédéré appartient? à M. Davis, ou aux membres de son cabinet. Cela ne serait pas soutenable. Il faut donc qu'ils considèrent ce coton comme propriété publique pour qu'ils le réclament. Le fait même de leur réclamation implique cette reconnaissance, et leur acceptation de la restitution du coton, en vertu du jugement du vice-chancelier, est un endossement actuel de la doctrine émise par ce dernier, en dépit des protestations confidentielles de M. Seward à M. Adams. Il eut mieux valu abandonner la réclamation que de s'exposer à mettre ainsi, évidemment en contradiction la raison d'Etat avec la logique.

A. ROCHEREAU & CIE.—Le navire français *[illegible] Fils*, arrivé de Bordeaux, a apporté à la maison A. Rochereau & Cie, 16 et 18 rue St Louis, un fort envoi de vins rouges en caisses. —Voir l'annonce.

VENTE DU MARSHAL DES ETATS UNIS—Les propriétés appartenant à M. P. Soulé, consistant en 104 lots de terre, confisqués au profit des Etats-Unis, ont été offertes en vente par le Marshal Baillit. La seule vente effectuée a été celle du lot de terre situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Esplanade, Rocheblave, Quartier et d'Orgenois, mesurant 180 pieds de face à la rue de l'Esplanade, et 204 pieds de profondeur sur la rue du Quartier, et du lot mesurant dans le même ilet 25 pieds de face à la rue Esplanade, et 99 pieds sur la rue Rocheblave, avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, pour la somme de $25,000 comptant. Les autres lots ou ilets, ne rapportant pas les deux tiers de la valeur estimée, n'ont pas été vendus.

Il n'y avait que deux enchérisseurs à la vente de la maison de M. P. Soulé et du lot attenant cultivé en jardin, et l'un d'eux, le capitaine W B. Armstrong, a acheté ces propriétés pour le général O. O. Howard, chef du Bureau des Affranchis.

NOMINATIONS. — MM. Charles Boudousquié et Amédée Ducatel ont été nommés, par le gouverneur, notaires publics à la Nile-Orléans. Ces deux noms honorables sont de nouveaux symboles de restauration.

MEETING DEMOCRATIQUE
De la paroisse de la Pointe Coupée.

Pointe Coupée, 16 sept. 1865.

A un meeting du parti démocratique de la paroisse de la Pointe Coupée, tenu aujourd'hui à la maison de cour de ladite paroisse, le colonel F. L. Claiborne est nommé président, et Alcide Bouanchaud secrétaire.

Le président déclare que le but du meeting est de nommer des délégués pour représenter le parti démocratique de cette paroisse à la convention démocratique nationale qui doit être tenue à la Nouvelle Orléans le 2 du mois prochain.

Sur motion, un comité composé de MM. Wm Beatty, J. H. Halsey, P. Bouanchaud et J. H. Seibert, est chargé de rédiger des résolutions exprimant les sentimens du meeting.

Après délibération, le comité présente les résolutions suivantes, qui sont unanimement adoptées:

Résolu que nous avons vu avec les sentimens de la plus vive satisfaction les efforts incessants du gouverneur Wells pour placer la Louisiane au rang qu'elle occupait dans l'Union; que jusqu'à ce jour, sa conduite politique mérite notre approbation sans réserve, et que nous le soutiendrons de notre vote quand il nous sera permis de le déposer.

Résolu, que le président des Etats Unis, Andrew Johnson, a conquis notre sincère gratitude pour le désir ardent qu'il manifeste de voir l'Union se reconstituer, sans enlever à aucun des Etats ses droits constitutionnels; que nous avons la conviction que l'opposition factieuse qu'il rencontre au Nord, sera bientôt surmontée par le retour du pur patriotisme, et que l'année prochaine verra triompher ses desseins.

Sur motion, le président désigne un comité chargé de nommer les délégués à la convention. Ce comité se compose de MM. Wm Beatty, John Yoist, John H Seibert, Ben Jewell, P. Bouanchand, P. Joffrion, A. Boudy, J H Hickey, L. Chéneveret, Dr Peyton, A. Provosty et Hubert Patin Jr.

Après délibération, le comité présente au meeting la liste suivante de délégués:

MM. F. L. Claiborne, J. H. Halsey, Dr J. G. Archer, John Yoist, Ben. Sewell, juge A. D. M. Heralson et col. Robert L. Barrow.

Sur motion, l'*Echo* de la Pointe Coupée, ainsi que les journaux de la Nouvelle Orléans, sont priés de publier les procédures de ce meeting. Le meeting s'ajourne *sine die*.

F. L. CLAIBORNE, président.
A. BOUANCHAUD, secrétaire.
(*Echo*).

LES AFFRANCHIS.

Nous lisons dans le *Courrier des Etats Unis*:

Le conflit qui avait éclaté entre le gouverneur Perry et le général Gillmore, au sujet du témoignage des nègres devant les cours civiles, a été arrangé à l'amiable. Dans une proclamation en date du 4 septembre, M. Perry annonce qu'il a été décidé en conférence spéciale, tenue entre lui et les principaux commandants militaires, que les tribunaux civils commenceraient sur le champ à administrer la justice et les officiers municipaux et autres à exercer leurs fonctions, sans craindre l'intervention des autorités militaires. Toutes les affaires dans lesquelles des personnes de couleur seront impliquées seront portées devant les cours prévôtales, qui auront seules le droit d'en connaître.

L'irrépressible conflit entre les noirs et les planteurs, ou pour mieux dire entre la paresse et le travail, est toujours aussi vif que jamais. Les planteurs de la Caroline du Sud viennent d'adresser une pétition au général Bennett, commissaire du bureau des affranchis dans cet Etat, pour lui exposer la situation désastreuse que leur crée le mauvais vouloir des nègres, dont une partie refuse absolument de contracter des engagements et dont l'autre refuse de remplir ceux qu'elle a faits. Le général leur a répondu qu'il obligerait par tous les moyens possibles les noirs à se mettre au travail, et, afin d'écarter toute complication dangereuse, il a ordonné le désarmement immédiat de toutes les personnes noires ou blanches qui n'appartiennent pas à l'armée.

A Harper's Ferry, les noirs qui, depuis la guerre, sont en grande majorité dans cette place, commettent chaque jour des déprédations intolérables. Ils sont devenus la terreur des habitants qui n'osent sortir de leurs demeures sans être armés jusqu'aux dents. A Knoxville, les rixes entre citoyens et affranchis sont d'occurrence journalière; les troupes prennent part à ces désordres au lieu de chercher à les réprimer, et, mardi dernier, un combat en règle a eu lieu dans les rues de la ville entre une compagnie de soldats blancs et un détachement de soldats de couleur, plusieurs de ces derniers sont restés sur le terrain. Quand cela finira-t-il?

LES DETENTEURS DE BONS
De la dette confédérée en Angleterre.

Une dépêche de Washington du 18 septembre, en parlant du meeting tenu à Londres par les porteurs de bons de l'emprunt confédéré garanti en coton, donne la liste suivante de quelques une des sujets britanniques qui avaient favorisé cet emprunt ainsi que la somme que chacun d'eux y avait consacrée: on y voit figurer les plus grands personnages de l'Angleterre:

Sir Henry de Houghton, Baronnet, £180,000; Isaac Campbell & Co, 71 Germyn street, London army contracteurs, £150,000; Thomas Sterling, Bigbee, 50 Mansion House Place, London armateur, £110,000; le Marquis de Bath, £50,000; James Spence, Liverpool, correspondant, sous initiales, du *Times*, £50,000; M. Beresford Hope £40,000; George Edwin Seymour, courtier de change, rue Throgmorton, Londres, £40,000; les MM. Fernie £30,000; Alexander Collie et ses associés, £20,000; Fleetwood, Patten, L. Schuster, et Wilson, directeurs de la Banque de l'Union à Londres, ensemble, £20,000; W. L. Lindsey, £20,000; Sir Coutts Lindsey, Baronnet, £20,000; John Laird, M. P. Birkenhead, £20,000; M. B. Sampson, éditeur du *Times*, résidant en ville, £15,000; John Thadeus Delane, éditeur du *News*, £10,000. Lady Georgiana Time, sœur de lord Westmoreland, £15,000; J. S. Gilliat, directeur de la Banque d'Angleterre, £10,000; D. Forbes Campbell rue Dover, 45, Picadilly à Londres £8000; George Peacoe, M. P., £90,000; lord Wharncliffe, £50,000; W. H. Gregory, M. P., £4000; W. J. Ridout, propriétaire du *London Morning Post*, £4000; Edward Akeroyd, £1500; lord Campbell, £1000; lord Donoughmore, £1000; lord Richard Grosvenor, £1000; l'hon Evelyn Ashby, fils de lord Shaftesbury et secrétaire privé de lord Palmerston, £500; Right Hon. William Evrat, Great Western, £3000.—Total £593,000.

L'attitude du gouvernement des Etats Unis sur cette question est clairement indiquée par la lettre suivante de M. Seward, secrétaire d'Etat, à M. Adams ministre américain à Londres:

Département d'Etat,
Washington, 13 mars 1865.

M. Charles Francis Adams, &c.

Monsieur—L'impression paraît prévaloir en Europe, spécialement parmi les détenteurs de l'emprunt des insurgés pour lequel on a offert du coton en garantie, que dans le cas de la restauration de la paix en ce pays, le gouvernement fédéral assumera les dettes publiques des insurgés, ou certainement la dette publique dont il est question. Aucune impression, cependant, ne pourrait être plus erronée. Il n'y a aucune probabilité qu'aucune partie de cette dette soit assumée ou reconnue par le gouvernement des Etats Unis. Il est opportun que par tous les moyens convenables qui sont en votre pouvoir, vous détrompiez le public en Angleterre sur ce point.

Je suis votre obéissant serviteur,
WM H. SEWARD.

VINS ROUGES, VINS DE CHAMPAGNE — La maison T. BAILLY BLANCHARD, Jr., 38 et 40 Vieille-Levée, a reçu, par le brick anglais *Melissa*, un grand nombre de vins rouges en barriques et en caisses, ainsi que des vins de Champagne.—Voir aux annonces.

Nouvelles télégraphiques.

(*Télégrammes du 26 septembre.*)

Il n'est pas probable que le Président fasse dans le Sud l'excursion dont quelques nouvelles ont parlé.

Les recettes du Revenu de l'Intérieur se sont élevées aujourd'hui à près de deux millions.

Le collecteur et le serveyor à New York se donnent beaucoup de peine pour diminuer les frais de la collection du revenu.

Le secrétaire Harlan est parti pour l'Iowa, où il séjournera une quinzaine de jours. Il est remplacé dans son département par le juge Otto qui remplira temporairement ses fonctions.

Les principales associations d'affranchis, à l'Est et à l'Ouest, se sont fondues ensemble. Jacob R. Sherphord, secrétaire à Washington, recevra les communications des organisations locales, et les succursales pourront, par son intermédiaire, communiquer avec les autres officiers du gouvernement.

Il y a quelque temps, une pétition représentant l'impossibilité de distinguer le coton confédéré des autres cotons, et les embarras et les délais causés au commerce par la mise en vigueur de la loi de confiscation, fût envoyée de la Nouvelle Orléans au Président. Les pétitionnaires demandaient l'abandon de cette politique et son remplacement par une taxe suffisante pour couvrir l'intérêt du gouvernement.

Quelque 50 ou 60 contre-pétitionnaires, facteurs à la Nouvelle-Orléans, ont adressé au Président un mémoire où il est dit qu'aucune difficulté n'existe en cette affaire; que le coton confédéré peut être facilement distingué de celui des particuliers, et que le but des pétitionnaires est de favoriser les spéculateurs *irréguliers*.

Ces facteurs ont de larges réclamations à exercer par suite d'avances faites avant la guerre.

On suppose que ces spéculateurs tombent quelquefois sur du coton appartenant à ces facteurs et désirent naturellement écarter les nouveaux venus.

Il est suggéré dans la contre-pétition que les facteurs puissent établir leurs droits sous les lois de la Louisiane, même contre les Etats Unis et l'acte de confiscation.

On a enlevé $30,000 en bons des Etats-Unis à la Banque Nationale de Concord, Mass., pendant que le caissier était à son diner.

Nouvelles par l'Ouest.

AFFLUENCE DE POSTULANTS A WASHINGTON

TOURNEE DU GEN. HOWARD.

Scène de théâtre à Chicago.

Un coup de pistolet dans les coulisses

Formation d'une Compagnie d'Express.

Préférences données aux soldats des deux armées.

Prétention de la milice du Mississippi

MENACE CONTRE DES VIRGINIENS UNIONISTES.

Nominations républicaines à Syracuse.

Nous avons reçu par le bateau à vapeur *Mollie Able*, arrivé hier de St Louis, les journaux de l'Ouest du 21, où nous trouvons les dépêches suivantes:

Washington, 20 sept—Les postulants de pardon se sont présentés aujourd'hui en grande force, soit à l'hôtel du président soit au bureau de l'avocat général. A ce dernier endroit l'affluence est aussi grande que jamais. Pour empêcher l'entier monopole de l'attention des officiers de ce bureau par les demandeurs de pardon, il a été jugé nécessaire de limiter leur admission entre les heures de 11 et 1. Les demandes s'élèvent à 150 par jour et concernent presque exclusivement la catégorie des $20,000.

Le général Howard, chef des bureaux d'affranchis, est parti ce matin pour Richmond, Lynchburg et autres lieux de la Virginie, dans le but d'examiner les affaires des affranchis dans cet Etat. Il sera absent une dizaine de jours.

Scène à Chicago.

Chicago, 20 sept—Hier soir, pendant que la représentation se poursuivait devant une nombreuse assistance, au théâtre de Wood, une scène émouvante a eu lieu. Augusta B. Beach, femme d'un des acteurs de la pièce, George B. Beach, a tiré sur lui, dans le vestiaire, un coup de pistolet et l'a atteint au cou où la balle s'est logée. Il a été transporté chez lui où un chirurgien a été appelé. La balle n'a pu être extraite, mais l'épine dorsale n'ayant pas été touchée, la victime peut survivre. Mme Beach s'est immédiatement constituée prisonnière.

Elle se félicite d'avoir agi ainsi, attendu que Beach n'avait pas voulu renoncer à un procès en divorce qu'il a intenté contre elle. Il avait résisté à toutes ses instances et bien qu'elle le menaçât de le tuer s'il persistait dans sa poursuite. Elle est jeune, jolie, et de respectable famille.

New York, 20 sept. — Le Richmond Whig dit que l'assemblée de capitalistes tenue jeudi soir, pour organiser une grande compagnie d'express, a été considérable et par le nombre de ceux qui en faisaient partie et par les capitaux qu'ils représentaient. L'Hon. W. W. McFarland a été nommé président et J. A. Cowardin secrétaire.

En quelques minutes la somme de $154,700 a été souscrite. La somme à laquelle la ville de Richmond peut souscrire a été limitée à $250,000. Le reste, savoir, $250,000, doit être pris par les Etats du Nord.

Le gouverneur Pierpont a souscrit pour $50,000, ce qui a soulevé beaucoup d'applaudissemens.

Parmi ceux qui étaient présents et qui ont souscrit on remarquait l'ex-général rebelle Echols.

En organisant cette compagnie nationale d'échange on se propose de n'employer que des officiers et des soldats des armées du Nord et des armées du Sud. A leur tête on ne mettra que des officiers du premier mérite et dignes de toute considération. L'objet de cette compagnie est de donner de l'emploi à beaucoup de braves aujourd'hui sans ressource et dont les familles sont presque toutes dans l'indigence, but aussi bien que d'établir une affinité d'intérêt entre les deux sections.

New-York, 20 sept. — Une lettre particulière du Mississippi dit que la plupart des membres de la milice qui s'organise maintenant dans cet Etat ont exprimé leur résolution de ne se laisser enrôler que sous le drapeau de l'Etat, à l'exclusion de tous les autres, sans exception pour le drapeau des Etats-Unis.

La même lettre dit qu'une bande régulièrement organisée et composée d'ex-soldats rebelles, s'est formée dernièrement à Vicksburg dans le but d'embarrasser de toutes les manières l'action des officiers du gouvernement dans l'Etat.

Deux jeunes Virginiens, récemment renvoyés de l'armée unioniste, et retournés chez eux dans le comté de Green, y ont reçu l'avis que s'ils y restaient ils seraient certainement tués par des ex-soldats rebelles.

La convention républicaine de Syracuse a nommé Ward Hunt d'Oneida et John Porter d'Albany, pour Juges de la Cour d'Appel; le Gén. Francis Barlow pour Secrétaire d'Etat, Thomas H. Hillhouse pour Contrôleur, et le Col. Howland pour Trésorier d'Etat.

MAISON DE COMMISSION A ST-LOUIS.—MM. Forrester Dolhonde et Jno. D. Cobb viennent de fonder à St-Louis, Missouri, sous la raison sociale Cobb, Dolhonde & Cie., une maison de commission pour l'exécution des ordres de vente ou d'achats. Ces messieurs sollicitent des consignations de produits de toute nature. Ils se chargent également d'expédier et de faire assurer tous produits. Leur expérience dans les affaires, et leurs relations à la Nouvelle-Orléans rendront leurs services précieux à ceux qui ont besoin d'un intermédiaire entre les deux places.

CHRONIQUE LOCALE

TEMPERATURE.

THERMOMETRE DE C. DUHAMEL, OPTICIEN,

27 septembre 1865	Fahrenheit.	Centigrade.
6 heures du matin	76	24 1/2
midi	78	25 1/2
3 heures du soir	79	26
6 heures do	77	25

OUVERTURE DU THEATRE DES VARIETES. — L'ouverture du Théâtre des Variétés a eu lieu hier soir.

Nous remarquons, parmi les noms des membres de la nouvelle troupe, celui de M Lewis Baker, qui remplira cette année les fonctions de régisseur. M. Baker a déjà occupé ce poste; les habitués l'y reverront avec plaisir, car ils ont conservé le souvenir de son zèle infatigable et de son habileté.

AMENDE—John Dowly, boucher du marché Tremé, a été condamné, hier, par le recorder Gastinel, à cinquante piastres d'amende pour avoir débité de la viande pourrie.

ENQUETES—Le coroner a tenu, hier, trois enquêtes: la première, au No 168 de la rue Johnson, sur le corps d'Auguste Torres, petit nègre de cinq ans, mort de spasmes; au No 168 de la rue St Philippe, sur le corps d'Ambroise Latastl, enfant blanc, âgé de 17 mois, mort de spasmes; sur le corps de Margaret Dougherty, négresse, âgée de 45 ans, mort de faiblesse.

ENREGISTRES ET AMNISTIES.—Le nombre de votants enregistrés, était, hier, de 5410; celui des amnistiés, de 2681.

MORT DE M. [illegible]TALOT—Nous avons annoncé, dans le journal d'hier, que M. Pierre Lestalot avait été mortellement blessé, d'un coup de baïonnette au [illegible] du Bayou, par Columbus Fields, du 74e [illegible] infanterie de couleur des Etats Unis. Transporté à l'Hôpital de Charité, il y est mort peu après.

M. Lestalot était français et âgé de quarante ans. Il n'avait pas de famille.

Le nègre [illegible] prison. Le nègre, nous dit-on, est [illegible] et le défunt au sujet d'un cochon que M. Lestalot avait tué et que l'accusé réclamait.

LE NÈGRE BLESSÉ PAR M. GOODWIN — Nous apprenons que le nègre qui a été blessé dernièrement d'un coup de pistolet, par M. Goodwin, à bord d'un bateau à vapeur, est en voie de guérison, mais le chirurgien de l'hôpital où il est refusé de le livrer, avant qu'il se soit écoulé plus de temps, un certificat constatant que le blessé est hors de danger.

M. Goodwin est encore en prison, mais comme le nègre va marcher, il est probable que la mise en liberté ne tardera pas à être ordonnée.

TUÉ PAR UNE SENTINELLE — Daniel Davis, soldat de couleur qui appartenait au 127me de la Pennsylvanie, [illegible] été licencié, était détenu au [illegible] maréchal prévôt général des affranchis, rue Carondelet. Il tenta, mardi, de s'évader. Sorti de la salle, il se mit à descendre l'escalier; la sentinelle, Terance Strong, reçut l'ordre de l'arrêter. Davis était ivre; il chancela, tomba sur la baïonnette du soldat et eut le cœur percé.

Le coroner a pratiqué la levée du cadavre. Verdict, accident.

Bulletin Financier.

Mercredi soir, 27 septembre.

Le mauvais temps qui a régné toujours aux opérations, [illegible] [illegible], un peu de mouvement de la [illegible] ordinaire de sucre et de mélasse. Le coton au contraire, n'a guère trouvé d'acheteurs, la difficulté de faire les livraisons [illegible] disparaître qu'au retour du beau temps. [illegible] transportés hier de dessous les hangars juste à temps pour rester à la pluie, et il est probable qu'on ne pourra pas les passer [illegible] marquer avant plusieurs jours. Le marché se ressent beaucoup de l'état actuel des [illegible] et si les transactions [illegible] limitées qu'aujourd'hui, nous aurons [illegible] une diminution, et une baisse dans le change étranger et dans le change sur le Nord, en attendant la quantité offerte aujourd'hui a [illegible] suffi et les ventes ont eu lieu à des prix plus faciles, ainsi qu'on le verra plus loin.

L'or a ouvert à 144 1/2 à 145 et, après une demande modérée, a fermé à 144 3/4 contre 144 3/4 à 145 hier soir. Les opérations embrassent $[illegible] $7000 à 144 1/2, $1500 et une somme [illegible] à 144 5/8, deux lots de $2000 et $[illegible] $3000 et $[illegible] à 144 3/4, $1000, $[illegible], $1000 et $1500 à 145. Il s'est fait une vente de $1500 qui devront être livrées demain à [illegible] 1/2 et une autre de $1000 en petites pièces à 141 3/4 —$1000 en demi-piastres américaines de [illegible] à 139 et $500 à 140. On a [illegible] cette monnaie à 138 à 140. Aucune [illegible] digne de remarque n'a eu lieu dans les piastres mexicaines, il s'en est vendu de petits lots à 140 à 143. L'avant-dernier a été porté à 144 1/2.

Le mouvement de [illegible] été plus prononcé dans le change étranger, [illegible] mais en partie à une baisse. Les ventes de [illegible] comprennent environ 5,000 livres [illegible] traites connaissements à 152 1/2 [illegible] livres en plusieurs montants à 153 1/4 [illegible] connaissements à 153 [illegible] 154 1/2 [illegible] livres à 153, 153 1/2, 154 [illegible] 154 1/2 [illegible] [illegible] traite connaissement, Mobile [illegible] 500 livres à 154, 500 livres à 154 3/4 [illegible] livres à 154 3/8; une somme ordinaire [illegible] livres à 154 [illegible] livres 1000 et 1000, à 154 7/8 [illegible] livres de banques qui deviennent 156 [illegible] s'est vendu une somme de [illegible] France à 3 66 1/4 [illegible] celles des banques.—Nous cotons le sterling [illegible] 152 à 155 celui des particuliers [illegible] 157 celui des banques; le change sur France à 3 [illegible] 3 70 le premier et 3 60 à 3 62 1/2 le second.

Le change sur le Nord a été recherché. Au dehors, il s'est vendu $40,000 (10,000 et $30,000) à vue sur New York, à 1/8 escompte, $10,000 [illegible] $15,000 à vue sur [illegible] [illegible] une somme à 1/8 et 1/4 à vue sur New York, 1/4 à un jour de vue, à 3/8 à cinq jours [illegible] 1/2 à 5 dix jours, $35,000 à cinq jours à 1 3/16, $15,000 et $30,000 [illegible] 3/8 et une somme à 1 5/8: $10,000 à dix jours sur Boston [illegible] connaissement; à 1 3/4, $30,000 à cinq jours sur New York à 7/8 de prime. Les courtiers [illegible] sur New York 2 1/2 compte, mais ils [illegible] vendu, dans quelques cas, à 1. Environ $[illegible],000 en traites de banques en quatre sommes [illegible] passé à 1 1/16, 1 1/8 et une petite somme à 1 3/16.

La seule vente [illegible] d'actions est; 31 actions de la Compagnie du chemin de fer de la ville à $150 50. Nous avons entendu mentionner une [illegible] vente de 5 actions au même prix. Il n'a [illegible] annoncé de ventes de bons de la ville, des [illegible] qui étaient ces annoncées ont été faites à 70 à 71 des émissions en faveur de chemins de fer et 79 à 80 les consolidées.

Les billets de banque ont manqué d'acheteurs et les cours se sont [illegible] peine, maintenus.

Décédée, hier [illegible] heures de l'après-midi, à l'âge de 74 ans, au Bayou St Jean, Mme Vve B. MORRAU, née en France, département de la Somme. Ses amis et connaissances de sa famille sont priés d'assister, sans autre invitation, à son enterrement qui aura lieu ce soir à quatre heures précises. Le convoi partira de l'église Ste-Rose, Chemin du Bayou.

De la part de ses enfants.

Décédée, hier, Mme AGNES WILLIAMS âgée de 38 ans. Les amis de la famille Robinson sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, à quatre heures de l'après-midi. Le convoi partira de No 63 de la rue de Basin, entre les rues Conti et Bienville.

JNO G. ROBINSON.

Décédé hier soir, à 7 heures moins un quart, EUGENE J. COULON, fils de feu François Coulon et de feue Catherine Elizabeth Coulon, à l'âge de 24 ans et 8 mois.

Ses amis et connaissances et ceux de ses cies G. D. Coulon, G. F. Coulon, J. P. Coulon, Jean Coulon, ainsi que ceux de la famille Casbergue sont priés, sans autre invitation, d'assister à ses funérailles, qui auront lieu cette après-midi à 3 heures. Le convoi partira de la demeure de son oncle G. D. Coulon, encoignure Claiborne et Esplanade, 3me District.

Décédé hier, à cinq heures du soir, à l'âge de 66 ans, MATHIAS AHR, natif d'Alsace (France). Ses amis et connaissances et ceux de son gendre, J. Dabelotte, sont priés d'assister à ses funérailles, qui auront lieu cette après-midi, 28 septembre. Le convoi partira de sa dernière demeure, au coin des rues Dumaine et Tremé.

Les officiers et les membres de la Société de Bienfaisance des Jeunes Gens sont priés d'assister aux funérailles de MATHIAS AHR. Le convoi partira de sa dernière demeure, au coin des rues Dumaine et Tremé.

Société Portugaise de Bienfaisance.

Nile-Orléans, 28 sept. 1865.

Décédé, hier à sept heures du soir, MATHIAS AHR, âgé de 61 ans. Les officiers et les membres de cette Société sont priés d'assister à ses funérailles, qui auront lieu cette après-midi, à quatre heures. Le convoi partira de l'Asile de la Société.

Par ordre du Président:
M CANTON, Secrétaire.

BULLETIN COMMERCIAL

BUREAU DE L'ABEILLE,
Mercredi soir, 27 septembre.

COTON—Le temps encore incertain et les pluies qui règnent sont comme ayant empêché les livraisons de s'opérer, beaucoup de ceux qui avaient des ordres à remplir se sont retirés du marché dans le but d'attendre un changement favorable. Il y a eu conséquemment un délaissement considérable dans la demande aujourd'hui, et les ventes ont à peine atteint le chiffre de 1200 balles dont 600 prises par un acheteur et 300, 200, 125, 51 et 44 à d'autres. Nous n'avons eu à noter aucun changement notable dans les prix, mais la demande ayant été fort limitée, et certains détenteurs étant très vite dans la nécessité de réaliser en vendant nombre de petits lots, nous dirons que dans quelques cas l'avantage a été décidément en faveur des acheteurs. Du good ordinary qui naguère encore était tenu à 40 cts n'est vendu 39 cts, lequel chiffre a été le moins élevé de nos cotes pour ce grade. Les facteurs en général, ne se montrent cependant nullement disposés à faire de concession. Dans le fait, beaucoup d'entre eux ne sont montrés peu soucieux de vendre aux prix antérieurs, préférant garder leurs stocks plutôt que d'en disposer dans un moment où l'on ignore encore le temps où les livraisons pourront se faire. Nous répétons nos cotes précédentes: ordinary 31 à 35, good ordinary 38 à 40, low middling 41 à 43, middling 44 à 45.

ETAT DU COTON

Stock en mains le 1er sept 1865	balles	8379[illegible]
Reçu aujourd'hui	1132	
précédemment	65417	
		665[illegible]
		1497[illegible]
Exporté aujourd'hui	1700	
précédemment	48066	4976[illegible]

Stock en mains et à bord de navires non expédiés ... 100[illegible]

SUCRE ET MELASSE — Il n'y a pas eu d'autres importations de ces deux articles depuis hier; cependant on en attend plusieurs cargaisons et on espère qu'elles arriveront sous peu de jours. 31 boucauts de sucre, seulement, sont arrivés de la côte, hier. Pas de mélasse. Les dispositions meilleures et bonne demande que nous avons remarquées ces jours derniers continuent à régner malgré le mauvais temps et les détenteurs maintiennent leurs prétentions ne vendent que pour des prix pleins, lesquels ont une tendance à la hausse. Les stocks de ces deux denrées sont faibles, ne comptant en même temps que de médiocres assortiments, et la demande ne s'en fait que pour la spéculation, pour le commerce en ville, pour le Texas, pour Vicksburg, Memphis et pour l'Ouest. Malgré la pluie il s'est vendu, entre hier après midi et aujourd'hui, 40 boucauts de sucre fully fair de la Louisiane à 16 1/4 à 16 3/4 cts, 30 de de strictement fully fair Louisiane, contenant bien remplis, à 17 cts, 8 de de prime à 17 cts, quelques boucauts de Louisiane de choix à 18 cts et un peu de good fair de Cuba à 14 cts la livre. Il s'est en outre vendu environ 300 boucauts de mélasse de Cuba, remisés à Boston, au dehors, à 50 cts le gallon. Le même marchandise a été ensuite vendue en détail à raison de 55 à 60 cts le gallon. Un lot de 75 boucauts de boucauts de Cuba, remisés à Boston, s'est vendu, hier, à 60 cts; un autre lot de 20 boucauts à 62 et 50 barils do, recuite [illegible] 72 cts le gallon.

PRODUITS DE L'OUEST — Le marché a été animé, ce matin à son ouverture; le mouvement actif remarqué hier a encore été le même aujourd'hui, et malgré la pluie, le bon et le mauvais état de la levée [illegible] du débarcadère, les prix, cependant, sont les mêmes que précédemment, la demande ne s'étant faite que pour la ville, la côte et les campagnes environnantes.—Le marché manque presque de maïs, de foin et d'avoine. Les autres espèces de produits de l'Ouest existent en [illegible] approvisionnement.

FARINE—Il y a eu une bonne demande, faite principalement pour le commerce local et pour Mobile, et les ventes ont embrassé 2500 barils dont 150, 200, 300 et 400 barils de superfine en deux lots à $8 75; 150 de low extra à $9 40, 80 do à $10 25, 50 do à $10 50, 100 do de extra à $10 50, 100 do à $10 70, 70 et 100 do à $10 75, 100 do à $11, 150 et 125 do à $11 25, 100 do à 11 37 1/2, 150 de extra de choix à $11 75 et 75 barils d'une marque de choix pour familles, à $13 50 le baril. La qualité recherchée par les boulangers est en demande et commande des prix très élevés.

PROVISIONS—La demande de porc mess est faite pour le détail, laquelle est remplie à $32 50. Un lot de 300 tierçons de saindoux prime s'est vendu à 30 cts et un lot de 15 barriques de rôties côtes dessalées à 23 cts la livre. Le saindoux se détaille à 32 cts, et barillets à 32 à 33 cts la livre. Les demi-lards se détaillent à 18 1/2 à 19 cts la livre, les petits côtés ribbed à 20 cts, les jambons canvassés à 25 cts et cuits pour à 35 cts la livre. [illegible] pas de plats [illegible] pour le marché.

MARCHÉ AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 27 septembre 1865.

Arrivé, hier, 84 boeufs du Texas, 169 de l'Ouest, 12 vaches et 174 veaux. Vendu, 294 boeufs du Texas, 169 moutons, [illegible] [illegible] et 166 veaux à vendre, 86 boeufs du Texas, [illegible] cochons, 61 vaches et 248 veaux.

PRIX

[illegible]

AVIS D'ELECTION.

Société de Bienfaisance des Fils de la Louisiane

L'ASSEMBLEE annuelle de cette Société aura lieu dans la salle de la Parfaite Union, dans la rue des Remparts, entre les rues du Maine et St Philippe, DIMANCHE PROCHAIN, 1er octobre, à 11 heures du matin, à l'effet d'élire, pour l'année, les Membres composant le Bureau de la Société, savoir, un Président, un Vice-Président, un Secrétaire, un Trésorier, un Collecteur, un Chirurgien, deux Pharmaciens et un Gardien. Les membres sont requis d'être exacts.

Par ordre du Président,
G. R. FAGOT.
ANTHONY SAMBOLA, Secrétaire.

THOMAS THEARD,
Candidat à la place de SURINTENDANT de L'INSTRUCTION PUBLIQUE
Sujet à la ratification de la Convention Démocratique.

Son nom est respectueusement soumis par
Un grand nombre de votants

AVIS.

TOUS ceux qui ont des réclamations contre la succession de LOUIS FALK, sont priés d'avoir à les présenter au soussigné, avant de la succession, dans un délai de jours qui suivent.

J. B. BLANCHARD, avocat,
No 36, Passage de la Bourse, entre Bienville et Douane.

AVIS.

Aucune dette contractée par l'équipage du brick anglais MELISSA, capt. Herbert, venu de Bordeaux, ne sera payée par le capitaine ni par les consignataires.

T. BAILLY BLANCHARD Jr.
38 et 40, Vieille Levée.

WHISKIES.

Barils PIKES MAGNOLIA WHISKEY, de MOORE & MOORE

PIPER HEIDSIECK.

paniers CHAMPAGNE PIPER HEIDSIECK en débarquement du steamer Morgan.

A vendre par T. BAILLY BLANCHARD Jr., 38 & 40 Vieille Levée.

VINS! VINS!

EN débarquement du navire français "Bon Fils", venant de Bordeaux—
barriques VIN ROUGE "St-Loubès"
do "Léon de Conty"
demi-barriques VIN BLANC "Haute Graves de Pergnis"
caisses VIN ROUGE "Graves d'Ambarès"
do VIN BLANC "Haute Graves de Pergnis"
A vendre par
A. & J. TASSOO,
Vieille Levée.

AVIS
AUX MARCHANDS-TAILLEURS
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

LES marchands-tailleurs de la Nouvelle-Orléans sont respectueusement notifiés, que le nouveau tarif de la Société des Ouvriers-Tailleurs de la Nouvelle Orléans, sera déposé, jusqu'à dimanche, midi, pour recevoir leurs signatures, chez M. Géant, tailleur, rue Bourgogne No 1[illegible], entre St. Louis et Toulouse, la Société ayant reçu ce jour-là.

Au nom de la Société.
OTTO TIEDEMANN, président.

AVIS.

LE soussigné a l'honneur d'annoncer à ses amis et habitués ainsi qu'au public en général, que son SALON DE BILLARDS, fermé pour cause de réparations sera réouvert SAMEDI prochain [illegible]. Il a reçu une excellente table à blouses, de la célèbre manufacture de Phelan.

Il remercie les amateurs du patronage qu'ils ont bien voulu lui accorder jusqu'à ce jour et en sollicite la continuation.

CHARLES LACOUME.

PERDU OU EGARÉ.

UN BILLET [illegible] par C. D. Yancy [illegible] fin de [illegible] [illegible] le 20 février 1865 [illegible] [illegible] [illegible].

GUSTAVE LEROY.
Président du Jury de Police.

HORLOGER ET BIJOUTIER.

DEMANDE DE DOMESTIQUE.

ON DEMANDE une domestique pour faire le ménage et soigner les enfants. S'adresser à Mme SOPHIE, 80 rue Royale.

A VENDRE.

La goélette américaine SWIFT, [illegible] [illegible].

PORTEFEUILLE PERDU.

Perdu hier, 27 du courant, dans le 2me District, [illegible].

A VENDRE OU A LOUER—La belle résidence No 11[illegible] rue Dumaine, entre les rues Bourbon et Dauphine. [illegible].

JUSTE FONTAINE.

Propriétés foncières et loyers de maisons.
JUSTE FONTAINE,
Courtier et agent, Passage de la Bourse, 30

MAISON DEMANDÉE.

AVIS.

NOUS avons repris nos affaires de courtiers de change et de commission [illegible].

A. & J. DENNISTOUN & Cie.

BOUTEILLES.

RIZ NOUVEAU, RIZ NOUVEAU.

RIZ DE LA LOUISIANE, récolte de 1865, à vendre au bas prix [illegible].

JAMES M. URQUHART.

VINS ROUGES.

VINS EN CAISSES.

VIN DE CHAMPAGNE.

T. BAILLY BLANCHARD Jr.

VINS.

EN débarquement du navire français BONS FILS venant de Bordeaux,
A. ROCHEREAU & CO.

CUISINIER.

On demande un bon cuisinier chez SLINEAU, No 15, rue Bourbon, près Canal.

FABRIQUE DE POMMADE
et d'huile pour les cheveux,
RUE BARONNE No 20½, PRES CANAL.

LIQUID OKRA HAIR SUFF DE DRAPER.—

POMMADE DE MOELLE DE BŒUF DES ATTAKAPAS DE DRAPER.

HUILE DE GRAINES DE COTON DE DRAPER, POUR LES CHEVEUX—

MUCILLAGE DE DRAPER. LE MEILLEUR ET CELUI QUI SE VEND A MEILLEUR MARCHÉ—

SAVON DE TOILETTE ET PARFUMERIE—

A vendre, en gros et en détail, au No 20½ de la rue Baronne, près Canal.

DEMANDE.

ON demande un COMMIS PHARMACIEN ou un jeune homme ayant un commencement de pharmacie. [illegible].

AVIS.

Théâtre des Variétés.

JEUDI soir, 28 septembre.
PRETTY PIECE OF BUSINESS comédie.
THE FIRST NIGHT, vaudeville, dans lequel M. Lewis Baker remplira le principal rôle.
THE LIMERICK BOY, vaudeville.
La représentation commencera à 8 heures.

Académie de Musique.

RUE ST-CHARLES.

SPALDING, ROGERS & BIDWELL—Propriétaires.

Lundi soir, 25 septembre.
LA TROUPE WREN et les SŒURS WOOD.
TOUS LES SOIRS et TOUS LES SAMEDI, à MIDI.

THEODORE DANZIGER & FILS,

RUE DU CANAL, No 162,

Rue Royale, Nos 228 et 230,

Ont reçu, par les derniers arrivages, un choix étendu d'articles, comprenant:

SOIERIES noires et en couleur;
Véritables POPELINES d'Irlande, de la célèbre fabrique de Pim Brothers, à Dublin;
GROS D'ORIENT,
POIL DE CHEVRE;
MOUSSELINES DE LAINE, unies et brochées, &c., &c., &c.

—Egalement—
UN GRAND
STOCK DE MANTEAUX
SOIE et DRAP, des dernières façons de Paris.
CHALES de toute espèce.
CASIMIRS;
SATINETS;
INDIENNES françaises, anglaises et américaines.
COTONS blancs et écrus.
Un stock complet d'ETOFFES NOIRES, telles que:
BOMBAZINES
ETAMINES,
PARISIENNES,
TAMISES,
MOUSSELINES DE LAINE
MERINOS noirs pour châles, &c., &c., &c.

BRODERIES,
ARTICLES DE FANTAISIE,
Et un assortiment d'autres MARCHANDISES.

Les acheteurs de la campagne feraient bien de s'adresser à nous le plus tôt possible.

T. DANZIGER & FILS.
Rue du Canal, No 162,
Rue Royale, Nos 228 et 230

DISPENSAIRE DE LA RUE BARONNE.

Au coin des rues Baronne et Girod.

CET établissement est maintenant ouvert pour le traitement des maladies et les opérations chirurgicales, par les Drs Trudeau et Capdevielle de la faculté de Médecine de Paris.

Le département pharmaceutique est confié à M. J. A. Le Monnier, ci-devant de l'hôpital de la rue du Cirque. Consultations de 10 heures à midi par le Dr Capdevielle et de midi à 2 heures par le Dr Trudeau. Consultations gratuites pour les pauvres.

Avis.

LE Dr. TRUDEAU, étant de retour en ville, va reprendre l'exercice de sa profession. Sa résidence est au No. 201, rue du Canal. Il peut être demandé à son Bureau, au Dispensaire de la rue Baronne, au coin des rues Baronne et Girod, de midi à deux heures, tous les jours, les dimanches exceptés.

L. GERY,
Graveur sur métaux,
No 113 rue de la Douane,

PREVIENT ses amis et connaissances qu'il vient de transférer son atelier du No 108 au No 113 rue Douane [illegible].

COLLÉGE DES JÉSUITES.

(Enseignement Commercial et Business.)

LA réouverture des classes dans cet établissement, aura lieu LUNDI PROCHAIN, second jour d'octobre.

A. CUZIOZ, S. J.

C. DE LASSUS,
Courtier de change,
23 ......Rue Carondelet......23

Perdu le 25 courant, dans la rue de Constance, [illegible] un chien [illegible] FIAGGIO BROS. [illegible] 64, Vieille Levée.

Nouvelle-Orléans, le 27 septembre 1865.

AVIS.

A VENDRE, à des conditions avantageuses, quatre BIENS DE CAMPAGNE situés dans la paroisse St Bernard [illegible].

Ed. FAUCHET, courtier
Passage de la Bourse No6

THOMAS C. PAYAN,
73 ......Rue du Canal......73
Entre Camp et Magazine

VEND son grand assortiment de VETEMENTS FINS EN GROS ET EN DETAIL, à des prix réduits.

ARTICLES DE TOILETTE.

MODES ET FANTAISIES
NOUVELLES.

LA MAISON DREBES débalie en ce moment un grand assortiment d'articles de NOUVEAUTES et de FANTAISIE concernant la toilette des dames et des enfants, tels que CHAPEAUX de toute façon, RUBANS de soie et de velours, FLEURS ARTIFICIELLES, PLUMES haute nouveauté, BRODERIES, SOIERIES ET VELOURS, PARURES POUR MARIEES et autres, DENTELLES ET BLONDES haute nouveauté, PASSEMENTERIE RICHE, RESILLES ET GANTERIE.

RUE BIENVILLE, No. 46, au premier.

Nile-Orléans, 18 septembre 1865.

Billets des Banques de la ville.

LE soussigné achètera aux plus hauts prix les billets des banques suivantes:—
UNION,
MARCHANDS,
CRESCENT CITY,
ORLEANS,
LOUISIANE,
ETAT DE LA LOUISIANE
J. I. LEVY.

AVIS D'EXPRESS.

A. J. BALDWIN, de SOUTH LOUISIANA EXPRESS annonce à ses amis et au public qu'il a conclu un arrangement avec la COMPAGNIE DE L'EXPRES COMMERCIAL, qu'il est maintenant prêt à recevoir et expédier LES LETTRES, L'ARGENT, LES PAQUETS DE VALEUR et les MARCHANDISES en Louisiane, à

Brashear City,	Lafayette,
Pattersonville,	Grand Coteau,
Centreville,	Opelousas,
Franklin,	Washington,
Jeanerette,	La Nouvelle Ibérie,
	St Martinville.

Pour les colis, s'adresser au bureau de la COMPAGNIE DE L'EXPRES COMMERCIAL, Rue de la Commune, Nos 1,6 et 13.

L. B. POTHIER,
62 ......Vieille Levée......62
Entre Conti et Bienville.

DEMANDE DE CUISINIERE.

On demande une CUISINIERE parlant le Français, et un garçon pour faire les commissions. S'adresser rue [illegible].

LE NOUVEAU MAGASIN
DE MARCHANDISES SECHES
M. REIMAN.
Rue du Canal, No 160, coin Baronne, en face de l'Eglise.

MARCHANDISES SECHES A BON MARCHE.

POUR DU COMPTANT SEULEMENT.—Je suis décidé à faire de mon établissement celui où les [illegible].

Grands assortiments.

[illegible]

MAYER FRERES.

Crescent City Tobacco Works (FABRIQUE DE TABAC) Rue Lafayette, Nos 67 et 69, Magasin, rue Tchoupitoulas, No 51, Nile-Orléans, Lou.

MAYER FRÈRES,
Rue Tchoupitoulas, No 51,
Entre les rues Poydras et Natchez,
Nile-Orléans, Lou.

Marchands de

Tabac en feuille et tabac à chiquer; fabricants de tabac à fumer et de cigares. Un fort stock de choix et constamment en magasin.

Ils sollicitent les ordres des commerçants et des marchands de comestibles en gros, auxquels il sera fait un avantage libéral.

AVIS.

M. L. DE MONTLUZIN, ancien professeur du Collége de la Louisiane et directeur de l'Institution de St-Jacques, [illegible].

CHANGEMENT DE DOMICILE

LES soussignés ont transporté leur bureau au No [illegible] rue Conti.

BRULATOUR & CO.,
Seuls agents des maisons suivantes:

WM YOUNGER & Co., Edinburgh.
PINET, CASTILLON & Co.
J DENIS HENRY MOUNIE & Co } Cognac.
UNITED PROPRIETORS Co, La Rochelle
A FRERES FILS & Co Cognac.
[illegible] & Co.

VENTES A L'ENCAN

Blanc de céruse.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

SERONT vendus samedi, 30 septembre, 1865, à 10 heures du matin, au magasin No 47 de la rue des Magasins—

150 kegs de blanc de céruse en débarquement de la barque Mary S. Roberts.

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats Unis.

Porc—Porc.

PAR D. E. MORPHY, Encanteur.

SERONT VENDUS aujourd'hui jeudi, 28 septembre à 11 heures du matin, au Hope Warehouse, rue de la Nouvelle Levée, entre les rues Poydras et Lafayette—

30 barils de Rump Pork.

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de Mme B. Marigny—No 15736.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de ladite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. J. VILLERE.
Député Greffier

VINS, EAU-DE-VIE,
Liqueurs, Comestibles, etc.

J. QUEYROUZE a l'honneur de faire savoir à ses amis et au public en général qu'il a transféré son magasin du No 7 rue St Louis, au No 17 de la même rue.

Léon Queyrouze profite de cette occasion pour faire savoir à ses amis et connaissances qu'il est de retour en cette ville depuis quelques jours et qu'il [illegible].

AVIS.

RÉOUVERTURE
DES
MAGASINS D'HABILLEMENTS,
213, 215 & 217,
VIEILLE-LEVEE.

LÉON GODCHAUX

A L'HONNEUR d'informer ses clients et le public en général, qu'il vient de réinstaller ses magasins de la Vieille Levée et qu'on y trouvera, comme par le passé, un grand choix d'habillements confectionnés pour hommes et enfants chapeaux, chemises, caleçons, chaussettes, cravates, valises, malles, &c., qu'il vendra à des prix modérés.

J. GALINIER,
142......Rue Royale......142
entre St-Pierre et Toulouse,
AU 1ER ETAGE.

Grand assortiment de marchandises POUR LES MODISTES

FLEURS FRANÇAISES—CHAPEAUX NOUVEAUX RUBANS—PLUMES—VELOURS—SOIERIES—PELUCHES—BLONDES—TULLES—CREPES, PERLES—FORMES, etc.—Ainsi qu'une grande variété d'ARTICLES FANTAISIE pour chapeaux et coiffures.

Nouvelles réceptions d'articles par tous les steamers arrivant de New York.

VIN ROUGE, HUILE, ETC.
En Débarquement
des navires Maupt et Graham's Polly, de Bordeaux:

200 barriques vin rouge, Montferrand, Blaye, Ambarès, Pauillac.

200 caisses [12 bouteilles] vin rouge, Léoville et Pavillon américain.

100 caisses (12 bouteilles) vin blanc, Haut Sauternes.

50 caisses [24 demi-bouteilles] vin rouge, St Julien Huile de Plagniol, vermouth Noilly Prat & Co., et de la Comble, bouteilles vides, bouchons, &c., &c.

A vendre par
OSCAR HEBCIER & CO.,
[illegible] de Vieille Levée.

Damejeannes et carafes.

DAMEJEANNES assorties de toutes grandeurs, constamment en magasin et à vendre aussi bon ou d'une seule grandeur, par
S. E. CASTERNYE,
Rue Gravier No 11.

CIGARES DE LA HAVANE.
Tabac de la Havane

LE soussigné informe ses amis et le public qu'il a à vendre AUX PRIX LES PLUS REDUITS, en magasin et à la Douane, arrivés par le brick-goelette Morris, 775 mille cigares de la Havane de toutes les grandeurs et de toutes les marques.

20 balles de tabac en feuilles de la Havane.
1 caisse papier à cigarettes.

J. GOMEZ, 81, rue Conti.

LA société qui existait entre le soussigné A. STUERZENEGGER & CHAS. TEICHERT, sous la raison d'A. STUERZENEGGER & Co, a été dissoute par le décès de M. C. G. Teichert, et le sieur A. Stuerzenegger est chargé de la liquidation.

Nile-Orléans, 21 septembre 1865.
Widow C. G. TEICHERT.
A. STUERZENEGGER,
64, rue de la Douane.

SEL. SEL. SEL.

CINQ MILLE CINQ CENTS sacs gros sel de Liverpool.

2200 sacs sel fin de Liverpool à des prix réduits.—En débarquement du navire Ella [illegible] [illegible] [illegible] [illegible].

A vendre, en lots au gré des acheteurs, par
JACKSON & MANSON,
coin des rues Gravier et Tchoupitoulas

Wm A. SEAY,
AVOCAT,
ALEXANDRIA, (LOUISIANE)

EXERCERA sa profession dans les Cours de District et des paroisses voisines.

Avis.

Mr J. A. LA NEUVILLE, ex-pharmacien de l'hôpital de la rue du Cirque, a l'honneur d'informer ses amis et le public, qu'il vient d'ouvrir une pharmacie au coin des rues Baronne et Girod, sous le nom de BARONNE STREET DISPENSARY, où il tiendra constamment un assortiment de médicaments et de parfumerie les plus fins.

Un soin tout spécial sera donné à la préparation des prescriptions.

PLANT DE CANNES.

QUARANTE arpents d'excellent PLANT DE CANNES, sur une habitation située à huit milles au-dessous de Plaquemine, paroisse Iberville, rive gauche. Pour les détails, s'adresser à
H. VON PHUL & CO,
Rue des Magasins, No 66, N le Orléans

VITRES FRANÇAISES.

NOUS avons reçu dernièrement, à notre fort stock de verrerie, porcelaine et poterie, un assortiment complet de VITRES FRANÇAISES, de toutes grandeurs, de 6 sur 10 à 36 sur 44 pouces. Nous les offrons aux plus bas prix du marché.

HENDERSON & GAINES
Rue du Canal, No 154.

Banque du Commerce de la Nouvelle-Orléans.

DEPARTEMENT DES TRAVAUX HYDRAULIQUES,
26 septembre 1865.

LES Actionnaires de cette institution sont priés de se réunir au bureau No 20 de la rue Dryades, JEUDI PROCHAIN 28 du courant, pour nommer un comité [illegible] [illegible].

S. R. PERCY. Secrétaire.

FRANCIS, WAGNER & CO
Marchands de comestibles, vins, liqueurs, &c,
EN GROS ET EN DETAIL,
Angle N. E. des rues Royale et St. Michel,
MOBILE (Ala.)

Compagnie d'Assurance

L'UNION
de la Nouvelle-Orléans.

Huitième état annuel de la Compagnie d'Assurance de l'Union, publié ainsi que l'exige la loi et sa charte.

[illegible]

A. CHIAPELLA, Président.
M. GRAWFORD, Secrétaire.

Banque de la Louisiane
Paroisse d'Orléans— Ville de la Nile-Orléans

[illegible]

DIRECTEURS.

[illegible]